



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 246/2025
Date de la séance du CE : 5 mars 2025
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2024.DIJ.14250
Classification : Non classifié

Examen du système de réduction des primes. Rapport faisant suite aux chiffres 1 et 2 du postulat 293-2022 Ammann (Berne, LG), au postulat 023-2023 Schindler (Berne, PS) ainsi qu'aux chiffres 1 et 2 du postulat 026-2023 Kocher Hirt (Worben, PS-JS)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport Examen du système de réduction des primes.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction de l'intérieur et de la justice

Pièce jointe
– Rapport « Examen du système de réduction des primes »